

SEANCE DU 14 décembre 2016

Etaient présents : LEDIG G. – BARTHEL J. - SCHNEIDER A. – KIRCH L. - MOMPER S. – SCHAEFFER Fr. – GROSZ D. – STELLA L. – SCHAUB M. – SCHMIDT E. – YAX MA – BUR L. – MOURER Ch.

Absents et excusés : ZINS P. – AMANN A.

Procuration : M. AMANN à BARTHEL J. – ZINS P. à LEDIG G.
(Convocation transmise aux conseillers et affichée le 05/12/2016)

1° TAXES ET TARIFS 2017

Redevance forains : les tarifs sont maintenus, soit 8 € pour un stand, 16 € pour un manège enfants, 38 € pour un manège adultes.

Loyers : les loyers des logements 5 rue du Stade et de la mairie subissent l'augmentation légale selon la loi de 2008 ; indice INSEE du 1^{er} trimestre, à compter du 1^{er} janvier 2017 (0,15%) :

- Logement 5 rue du Stade : 216,10 €
- Logement mairie : 326,90 €

Le loyer du logement 3 rue du Stade sera révisé au mois de décembre 2017.

Charges chauffage logements : sont au réel.

Récupération eau logements et presbytère : maintenue – au réel de la consommation.

Ordures ménagères des logements : taxes maintenues – au réel des impositions.

Concessions cimetièrre et alvéoles funéraires : maintenues, soit :

- 175 € pour une grande concession
- 90 € pour une petite concession
- 1 100 € pour une alvéole pour une durée de 30 ans (columbarium en grés des Vosges)
- 1 150 € pour une alvéole pour une durée de 30 ans (columbarium en granit).

Poubelles : tarifs maintenus, soit :

- 35 € pour un bac de 120 L.
- 40 € pour un bac de 240 L
- 200 € pour un bac de 600 L.

Autorisation d'occupation des terrains communaux : tarifs maintenus, soit :

- 5€/an pour Mme Staudt Daniel, terrain derrière l'église
- 5€/an pour la Ste de Pêche « Le Gardon », terrains étangs.

Nettoyage salles : maintenu – au réel des frais.

Casse de vaisselle : tarif maintenu – au réel de son achat avec un minimum de 5 €.

Abri funéraire : tarif maintenu, soit 60 € pour les extérieurs, gratuit pour les Neufgrangeois.

Traitement des eaux usées : tarif de 2002 maintenu soit 0,8385 € par m3.

PAC (participation pour l'assainissement collectif) : soit :

Constructions nouvelles de type habitat individuel ou collectif, industriel ou agricole :

- 1 710 € pour une construction nouvelle
- 684 € par logement supplémentaire en plus du PAC principal

Constructions existantes :

- 1 710 € lors du raccordement des constructions existantes, que la taxe d'aménagement soit ou non instituée
- 684 € par logement lors du renforcement des branchements existants.

Locations salles :

Salle communale sous l'école maternelle (louée aux seuls Neufgrangeois)

- Forfait samedi-dimanche : 100 €
- Forfait semaine (24 H) : 60 €
- Gratuite pour les associations neufgrangeoises et les écoles

Salle « Le Clos du Château »

Pour les Neufgrangeois

- Forfait samedi-dimanche : 200 €
- Forfait semaine (24 H) : 100 €

Gratuite pour les associations neufgrangeoises et les écoles

Pour les extérieurs :

- Forfait samedi-dimanche : 600 €
- Forfait semaine (24 H) : 300 €
- Forfait journée supplémentaire : 50 € par journée supplémentaire pour les personnes qui souhaitent avoir la salle un jour avant ou après le forfait week-end.

Participations de la commune :

Pour 2017, maintenues :

Centres aérés

- Jusqu'à ce que notre propre centre aéré devienne effectif, 7,62 € par enfant et par semaine pour une durée maximum de 3 semaines par an pour les enfants au primaire, dès l'âge de 4 ans, s'ils sont susceptibles de fréquenter un centre aéré situé dans la circonscription de la communauté d'agglomération.

Classes transplantées – classes vertes

Participation maintenue, soit :

- 5 € par jour et par enfant – l'âge maximum étant fixé aux enfants et jeunes fréquentant le collège (fin de 3^{ème}).

Décisions prises à l'unanimité des voix.

2° MODIFICATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise le Maire à faire une inscription budgétaire en dépenses de fonctionnement du budget CCAS compte 6522 «reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal » de 121 € ainsi qu'une inscription en recettes de fonctionnement compte 7474 « subventions commune » du même montant.

3° NOTIFICATION MARCHES COMMUNAUX

- Aménagement de feux tricolores, marché attribué à l'entreprise WITTMAYER pour un montant de 36 894,00 € HT.
- Aménagement du parking de l'école élémentaire, marché attribué à l'entreprise WITTMAYER pour un montant de 105 549,50 € HT.
- Construction de la rue d'Alsace, marché attribué à l'entreprise WITTMAYER pour un montant de 80 396,25 € HT.
- La mise aux normes de l'arrêt bus rue d'Alsace, marché attribuée à l'entreprise WITTMAYER pour un montant de 44 620,00 € HT.